

Obligation réglementaire Trackdéchets SOGEQUIP vous accompagne



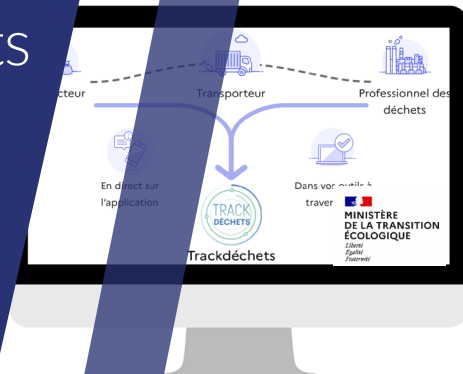
Froid industriel



Traitement d'air



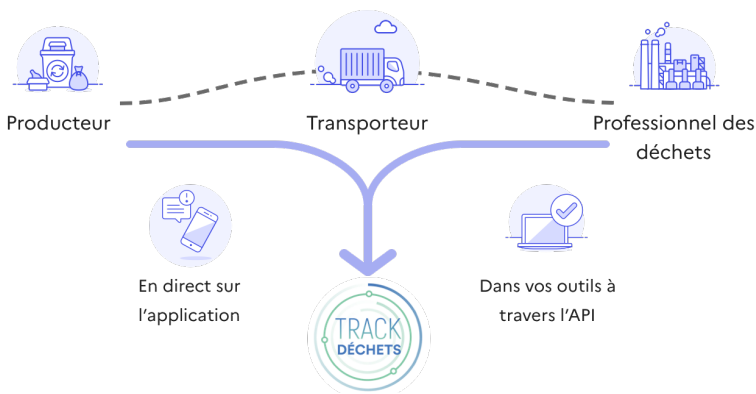
Traitement d'eau



Qu'est-ce que Trackdéchets ?

C'est une plateforme numérique gratuite développée par le Ministère de la Transition Écologique qui interconnecte les acteurs de la chaîne du déchet. Elle vise à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux pour simplifier la gestion et sécuriser les filières.

Trackdéchets est un outil obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2022 pour tous les acteurs concernés par la chaîne de déchets dangereux. Votre collaboration est essentielle car ce système repose sur la **transmission d'informations entre les acteurs.**



Infographie : Site web Trackdéchets



Fin de la période de tolérance et du bordereau papier pour le suivi des déchets à partir du 1^{er} juillet 2022

Suivi des déchets dangereux

Tous les acteurs concernés par la traçabilité (propriétaires de déchets, producteurs, transporteurs et professionnels des déchets) doivent désormais :

- être inscrits sur Trackdéchets
- y faire circuler leurs BSD (Bordereaux de Suivi de Déchets) en toute sécurité, à toutes les étapes du parcours du déchet.

Déchets dangereux concernés dans notre domaine d'activité

- déchets électriques et électroniques
- moteurs électriques
- huiles, glycol
- filtres déshydrateurs
- condenseurs et évaporateurs à air ou à eau
- compresseurs
- démantèlement des groupes froids
- etc.

Vous êtes le propriétaire des déchets issus de vos groupes froids et pompes à chaleur

Application aux fluides frigorigènes repoussée au **1^{er} janvier 2023**

Que puis-je faire avec Trackdéchets ?

- je peux éditer ou co-éditer mes Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD)
- je peux signer l'enlèvement de mes déchets de manière dématérialisée
- je peux suivre tous mes BSD en temps réel dans un tableau de bord unique
- je dispose d'un registre réglementaire automatiquement à jour incluant tous mes BSD, quels que soient mes prestataires
- je peux vérifier les autorisations réglementaires de mes prestataires déchets

En quoi est-ce que ça simplifie mes pratiques ?

- plus besoin de papier à préparer, transmettre, archiver
- fini les relances à mes prestataires
- plus besoin d'archivage et de compilation pour consolider mon registre réglementaire
- sécurité et transparence sur les prestataires avec qui je travaille

Quelques organismes qui prennent en charge les déchets gratuitement

- **RECYCLUM et ECOSYSTEM** pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (et les ampoules d'éclairage usagées)
- **CYCLEVIA** pour les huiles usagées



Comment s'inscrire sur cette plateforme ?

Si vous êtes la première personne à rattacher un compte à votre entreprise :

- **créez un compte** utilisateur avec vos identifiants personnels sur <https://trackdechets.beta.gouv.fr/> (il est recommandé de créer un compte avec une adresse générique entreprise)
- **rattachez votre établissement** via le numéro de **SIRET** de l'entreprise.

Vous serez automatiquement administrateur de cette entreprise.

Liens utiles

Scannez-moi pour accéder à Trackdéchets



Scannez-moi pour accéder au tuto « inscription »

